

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 25 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt -cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents (13) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h30), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel, BOSCHAT Gérard, GRANGER Nicolas

Absents excusés : HAVARD Jessica

Secrétaire de séance : LECARPENTIER Raphaël

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mai 2021

M. LESAVOUREY fait remarquer, au niveau des questions diverses, concernant le compte rendu de la commission travaux, que la phrase « Les jardins seront transformés en une cour fermée » est inadaptée. Madame le Maire indique qu'il en est pris note. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

2 - Désignation de membres suppléants dans certaines commissions

Suite au décès de Dominique LOCHU, après délibération et à la majorité, sont désignés les membres suppléants suivants :

- Commission communale de contrôle des listes électorales : Emmanuel FORET
- Commission environnement CCBM : Nicolas GRANGER

Réunion des Maires à la CCBM : Raphaël LECARPENTIER en tant que 1^{er} adjoint

Madame le Maire rappelle qu'il convient de faire suivre le compte rendu des commissions CCBM en mairie.

Délibération n°2021-44

Arrivée de Solenne FOUASSIER à 20h30

3 – Aide à la destruction de nids de frelons

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide pour l'année 2021 une aide de 50 % du montant TTC de la facture dans la limite de 100 € TTC du montant de la facture pour la destruction de nids de frelons sur la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2021.

Les personnes concernées sont les habitants de la commune et les propriétaires de terrain sur la commune. Ils devront fournir une facture et un RIB.

Délibération n°2021-45

4 – Etude de faisabilité photovoltaïque pour la salle des fêtes

3 cabinets d'étude ont été consultés : MayENR de Laval, Cohérence Energies de Rennes, Société SUNPV Consult de Riaille (44).

Après étude des offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de retenir la société MayENR pour un montant de 1052 € HT soit 1262.40 € TTC et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour rappel, Territoire Energie verse une aide de 50 % du montant de l'étude, dans la limite de 500 € par dossier.

Délibération n°2021-46

5- Rénovation du logement rue des 3 Vallées : choix des artisans

Suite à la dernière réunion de conseil, les membres de la commission travaux ont sollicité des devis auprès de chaque corps de métier concerné.

A ce jour, seuls les devis de maçonnerie peuvent être étudiés, n'ayant pas encore reçu tous les autres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise BAHIER de Le Pas pour un montant de 5791.88 € HT soit 6950.26 € TTC et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Les autres devis seront étudiés lors de la prochaine réunion. Un courrier sera envoyé à tous les artisans non retenus.

Délibération n°2021-47

6 – Tarifs cantine -garderie

Un bilan des tarifs actuels, ainsi que du fonctionnement de la garderie du mercredi est présenté au conseil. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de maintenir les tarifs en vigueur à ce jour à savoir :

- Repas enfant : 3.75 €
- Repas adulte accompagnant : 5.35 €
- Garderie du matin et du soir : 0.90 €
- Garderie du mercredi matin : 3.50 €
- Garderie du mercredi après-midi : 4.50 €
- Garderie du mercredi journée complète : 7 €

La possibilité de demander une participation aux communes extérieures pour les enfants scolarisés à Le Pas va être étudiée.

Concernant le fonctionnement de la garderie du mercredi, il est signalé un retour positif des parents.

Délibération n°2021-48

7 – Tarifs de location de la salle des fêtes

Le conseil Municipal procède à la révision des tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2021 et fixe les montants de la façon suivante :

Evénements	LE PAS		Hors commune	
	GS	PS	GS	PS
Sépulture	40 €	20 €	40 €	20 €
Sépulture repas	70 €	35 €	70 €	35 €
Banquet/ vin d'honneur	70 €	50 €	90 €	70 €
Réunion	45 €	35 €	55 €	45 €
Repas 1 jour	160 €	130 €	180 €	150 €
Repas 2 jours	260 €	160 €	280 €	180 €
Jour supplémentaire	50 €	50 €	55 €	55 €
Forfait week-end	270 €	220 €	290 €	240 €
Réunion association	35 €	25 €	40 €	35 €
Animation association	45 €	35 €	65 €	55 €
Forfait chauffage	40 €	35 €	40 €	35 €

- Des arrhes seront versées à hauteur de 80 € pour la grande salle et de 50 € pour la petite salle.
- La vaisselle est incluse dans la location
- Prix pour la location de la sono : 40 € - Une caution de 200 € sera à déposer en mairie.
- Chaque association locale aura chaque année la gratuité de la 1^{ère} location mais les frais de chauffage seront facturés.
- Il ne sera pas demandé de caution aux associations communales.
- Pour le Club, il sera demandé une participation de 40 € de sonorisation pour l'année avec le repas annuel en fin d'année.
- Forfait week-end : en dehors de la période scolaire, les clés pourront être remises dès le jeudi 17h00
- Une caution de 100 € sera demandée pour toute location de salle ; elle sera ainsi encaissée comme pénalité en cas de ménage jugé insuffisant. Le ménage sera constaté par la responsable de la salle et si souci par un élu.
- Location et chauffage ne seront pas facturés à la CCBM ainsi qu'à la Paroisse.
- Possibilité de louer des tables et chaises pour les habitants de la commune, dans la limite des stocks disponibles, au prix de 1.50 € la table et 0.50 € la chaise. Une caution de 50 € sera demandée pour chaque location.

Délibération n°2021-49

8 – Questions diverses

- Subvention Plan de relance : pour pouvoir compléter notre enveloppe, un devis supplémentaire va être demandé à STPO pour le changement des bouches d'eau pluviales, ainsi que la réfection de certains trottoirs suite à la demande de quelques riverains.
- Pavillons Lot de Bellevue : les esquisses établies par M. MAHARAUX sont présentées au conseil. Deux pavillons différents seront donc construits
- Rénovation petite poste : les devis reçus pour l'électricité, la plomberie sont étudiés. Après débat, il est décidé de solliciter un 3^{ème} artisan.
- Madame le Maire informe le conseil du courrier de M. BOSCHAT annonçant sa démission. Le conseil en prend acte.
- Rappel du fonctionnement pour les permanences électorales
- Information sur les possibles suppressions de services à l'hôpital de Mayenne et manifestation du 26 juin.
- Gaëtan GOUSSIN signale une forte présence de chats dans le bourg et demande ce qui peut être fait. Madame le Maire va se renseigner.
- Dates des prochaines réunions : Vendredi 24 septembre, 20h
Vendredi 22 octobre, 20h
Vendredi 26 novembre, 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire

Le Maire